



# BETTERWORK



BIEN-ÊTRE  
ET SANTÉ  
AU TRAVAIL

## IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU CORONAVIRUS SUR LES TRAVAILLEURS

Depuis 2013, la Chambre des salariés (CSL), en collaboration avec l'Université du Luxembourg et l'institut de recherche sociale infas, interroge régulièrement les salariés au Luxembourg dans l'enquête représentative *Quality of Work Index Luxembourg* (QoW) sur leurs conditions de travail et la qualité de travail au Luxembourg. L'enquête 2020 a été fortement influencée par la crise sanitaire liée au COVID-19. Pour tenir compte de cette réalité, une échelle de questions a été élaborée dans le cadre de l'enquête QoW 2020 afin de mesurer l'impact de cette crise sur les travailleurs.

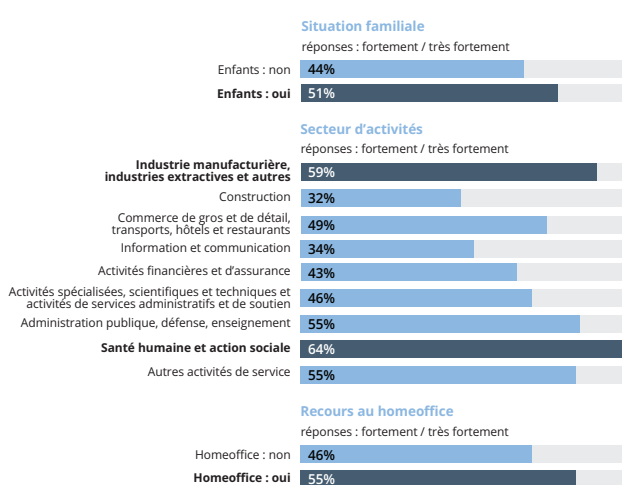
Entre juin et septembre 2020, 2 364 personnes âgées de 16 à 64 ans qui ont un emploi régulier de 10 heures ou plus par semaine ont participé à l'enquête.



## 1. Quel est l'impact de la crise du COVID-19 sur le travail ?

En réponse à cette question, la moitié des participants à l'enquête (49%) estiment que leur situation professionnelle a été fortement ou très fortement affectée par la crise du coronavirus, tandis que l'autre moitié (51%) estime que cette crise n'a pas affecté leur situation professionnelle autant ou pas du tout.

**Figure 1 : Impact de la crise du Coronavirus sur le travail selon des caractéristiques des salariés**



Graphique : CSL ; Données : Quality of Work Index 2020

Si le genre a une très faible influence sur les réponses à cette question, les 35-44 ans, ainsi que les salariés de la santé humaine et de l'action sociale mais aussi ceux de l'industrie, indiquent qu'ils sont plus touchés, tandis que les employés administratifs et les salariés dans les métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat se sentent moins concernés. Les salariés avec enfants déclarent également être plus touchés que les salariés sans enfants, tout comme les salariés qui travaillent à domicile par rapport à ceux qui continuent à travailler à leur lieu de travail habituel.

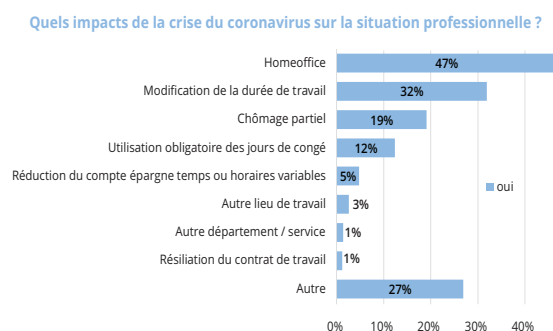
En termes d'impacts spécifiques sur la situation de travail, la figure 2 montre que le recours au travail à domicile (homeoffice) est parmi les impacts les plus fréquemment mentionnés (47%), suivi par les changements dans l'étendue des heures de travail (32%). 19% des travailleurs disent avoir été mis en chômage partiel, tandis que 12% disent avoir été contraints de prendre des congés et 5% déclarent avoir dû réduire leur compte de temps de travail ou adapter les heures de travail dans le cadre d'un horaire mobile.

Le télétravail (même partiel) à cause de la crise sanitaire a surtout pu être observé dans les activités financières et d'assurance (90%), et l'information et la communication (77%) et moins souvent dans le secteur de la santé (13%) et dans la construction (14%).

Le nombre d'heures de travail a surtout changé dans le secteur de la santé (49%), suivi par l'administration publique (46%) et l'industrie (40%), et beaucoup moins dans la construction (16%), les activités financières et d'assurance (21%) et l'information et la communication (22%).

Concernant le chômage partiel, les secteurs de l'industrie (53%), de la construction (39%) et du commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants (31%) ont été les plus touchés.

**Figure 2 : Impact de la crise sanitaire sur la situation professionnelle**



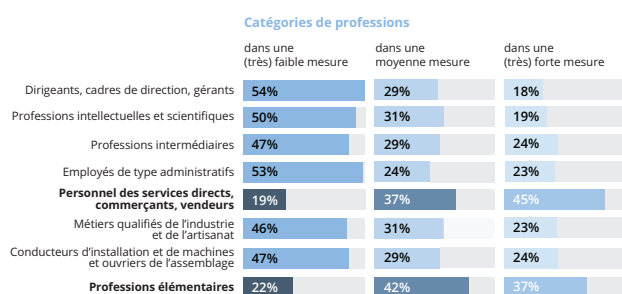
Graphique : CSL ; Données : Quality of Work Index 2020

## 2. Qu'en est-il de la peur d'être infecté par le coronavirus ?

Si 46% n'ont pas peur d'être infectés par le virus, 31% ont moyennement peur et 24% ont très peur d'attraper le virus. Cette peur est plus répandue chez les femmes (30% contre 38% qui n'ont pas peur) que chez les hommes (21% contre 51% qui n'ont pas peur). La catégorie des jeunes de 16 à 24 ans est à la fois la catégorie dans laquelle la peur de l'infection est la plus fréquente (30%) et celle qui compte le plus grand nombre de personnes qui n'ont pas peur de contracter le virus (50%).

La crainte du virus est élevée dans les professions des services directs, de la vente et des soins et chez les travailleurs des professions élémentaires. En ce qui concerne les secteurs économiques, le secteur de la santé, le commerce de gros et de détail, les transports, les hôtels et restaurants, et le secteur public occupent les premiers rangs.

Figure 3 : Peur d'être contaminé(e) par le COVID-19 dans le cadre professionnel



Graphique : CSL ; Données : Quality of Work Index 2020

## 3. Quelles sont les précautions prises dans les entreprises ?

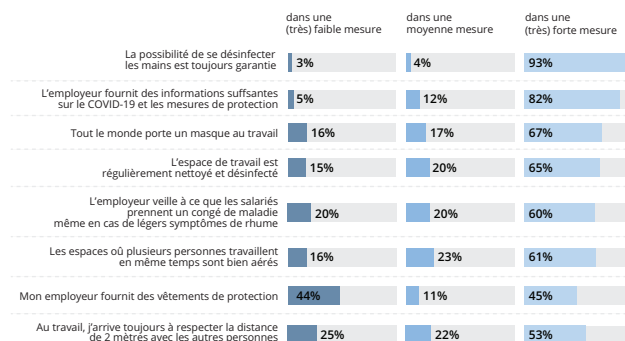
Les entreprises ont l'obligation légale d'assurer la santé et la sécurité de leurs employés et de prévenir ou de réduire au minimum le risque de maladies et d'accidents du travail, y compris ceux liés à l'infection par le nouveau coronavirus. C'est pourquoi des protocoles sanitaires ont été mis en place dans les entreprises, notamment sur la base des recommandations de l'OMS. Une échelle de questions a été élaborée dans le cadre de l'enquête QoW 2020 afin de mesurer l'utilisation des précautions dans les entreprises pour protéger les employés contre la contamination par le coronavirus.

Sur celle-ci, plus de 4 répondants sur 10 (44%) indiquent que leur employeur ne fournit pas des vêtements de protection (mais autant - 45% - disent en avoir reçu). Si dans la plupart des entreprises, la possibilité de désinfecter ses mains (93%) et des informations suffisantes pour se protéger du COVID-19 (82%) sont données, un quart des salariés n'arrivent pas à toujours respecter la distance de sécurité de 2 mètres.

2 sur 10 (20%) sont d'avis que leur employeur ne veille pas à ce que les salariés se mettent en congé de maladie en cas de légers symptômes. 16% disent que les collègues ne portent

pas tous en masque au travail et 16% déclarent que l'espace de travail n'est pas régulièrement nettoyé et désinfecté. Également 16% affirment que les espaces où plusieurs personnes travaillent en même temps ne sont pas bien aérés.

Figure 4 : Précautions prises dans les entreprises

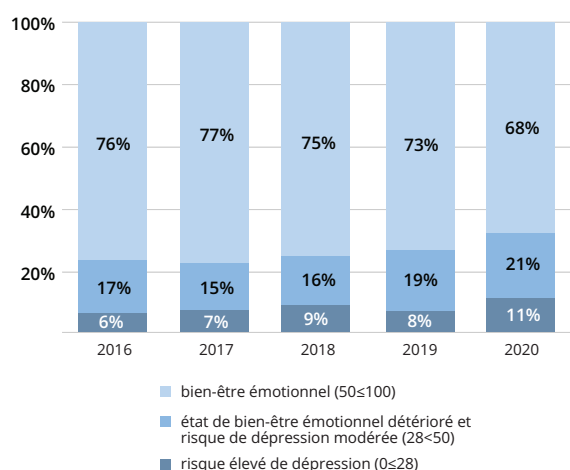


Graphique : CSL ; Données : Quality of Work Index 2020

## 4. Attention à la santé mentale des travailleurs !

La part de participants à l'enquête présentant un risque élevé de dépression est passée de 8% en 2019 à 11% en 2020, et la proportion de salariés dont l'état de bien-être émotionnel est détérioré et qui présentent un risque modéré de dépression est de 21% (19% en 2019). Désormais 1 travailleur sur 3 présente un risque de dépression, et plus qu'1 sur 10 présente des signes très forts de dépression.<sup>1</sup>

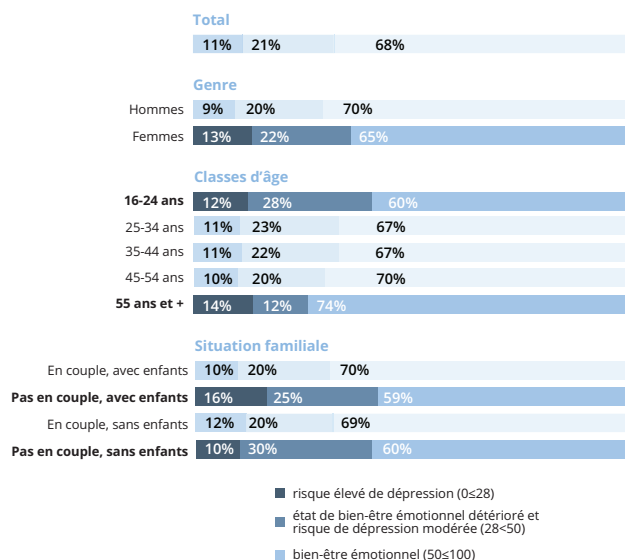
**Figure 5 : Évolution globale de la prévalence de dépression chez les salariés**



Graphique : CSL ; Données : QoW 2016, QoW 2017, QoW 2018, QoW 2019, QoW 2020.

La santé mentale dépend également de caractéristiques liées à la personne et à son travail. Ainsi, le risque élevé de dépression est particulièrement fréquent chez les femmes (13%) par rapport aux hommes (9%). Si la part de personnes dans la catégorie du bien-être émotionnel augmente proportionnellement à l'âge, la proportion de salariés âgés présentant un « risque élevé de dépression » (14% par rapport au total de 11%) est dans le même temps plus élevée que dans les autres catégories d'âge. Parmi les jeunes de 16 à 24 ans, il y a une grande part de personnes présentant un risque modéré de dépression (28%). Parmi les travailleurs venant d'Allemagne l'état de bien-être émotionnel dégradé et le risque élevé de dépression est plus fréquent que chez les autres. La proportion de personnes dont l'état de bien-être émotionnel s'est détérioré est plus élevée parmi les personnes vivant seules que parmi celles vivant en couple, en particulier parmi les parents isolés, qui comptent une plus grande proportion de personnes présentant un « risque élevé de dépression » (16%).

**Figure 6 : État de bien-être et niveaux de risque de dépression selon les caractéristiques de la personne**



Graphique : CSL ; Données : Quality of Work Index 2020

Du côté des caractéristiques du travail, il n'y a pas de différence significative entre les personnes travaillant depuis leur domicile et les autres.

En ce qui concerne le type de profession, ce sont les salariés dans les professions élémentaires (24%) mais aussi les dirigeants, cadres de direction, gérants (20%) qui présentent le plus souvent un « risque élevé de dépression ».

Le risque de dépression est aussi inégalement réparti selon les secteurs d'activités. Les plus touchés se trouvent dans les « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » (16% avec un risque élevé et 27% avec un risque modéré de dépression) et le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (15% avec un risque élevé et 30% avec un risque modéré de dépression).

<sup>1</sup> Cette conclusion est basée sur les chiffres recueillis entre juin et septembre 2020. Toutefois, il ne peut être exclu que la situation ait évolué en raison de nouvelles mesures sanitaires prises dans les mois suivants.

## 5. Conclusions

Dans l'enquête sur la qualité du travail de cette année, l'impact de la crise sanitaire est très clair et montre que les mesures de santé non seulement accompagnent notre vie quotidienne mais interfèrent massivement dans la vie des salariés et ont un impact négatif considérable sur leur vision de la vie professionnelle ainsi que sur leur bien-être.

La moitié des participants à l'enquête (49%) estiment que leur situation professionnelle a été fortement ou très fortement affectée par la crise du coronavirus. Concrètement, le recours au travail à domicile (homeoffice) est parmi les impacts les plus fréquemment mentionnés (47%), suivi par les changements dans l'étendue des heures de travail (32%).

Si 46% n'ont pas peur d'être infectés par le virus, 31% ont moyennement peur et 24% ont très peur d'attraper le virus. Si dans la plupart des entreprises, la possibilité de désinfecter ses mains (93%) et des informations suffisantes pour se protéger du COVID-19 (82%) sont données, un quart des salariés n'arrivent pas à toujours respecter la distance de sécurité de 2 mètres, et 16% observent que tout le monde ne porte pas un masque dans leur entreprise.

L'isolement social, l'incertitude liée à la situation de crise, mais aussi la peur du virus ont des effets négatifs sur la santé mentale. Nous avons constaté, par exemple, que 3 travailleurs sur 10 sont exposés à un risque de dépression et qu'un sur 10 présente des signes forts de dépression, en particulier les travailleurs âgés et jeunes et les personnes vivant seules.

## 6. Références

- CSL (Chambre des salariés du Luxembourg) (2020) : Chambre des salariés du Luxembourg, *8<sup>e</sup> enquête nationale du Quality of Work Index Luxembourg : résumé de la présentation du 27 janvier 2020*. (Pour plus de détails veuillez consulter l'URL : <https://www.csl.lu/fr/travail-sante-et-bien-etre/quality-of-work-index-luxembourg/enquetes-et-rapports>.)
- Löwe, B., Spitzer, R.L., Gräfe, K., Kroenke, K., Quenter, A., Zipfel, S., Buchholz, C., Witte, S., Herzog, W. (2004). *Comparative validity of three screening questionnaires for DSM-IV depressive disorders and physicians' diagnoses*, Journal of Affective Disorders, Volume 78, Issue 2, Pages 131-140.
- Sischka, P., & Steffgen, G. (2020). *Zwischenbericht zur Erhebung 2020*. Luxembourg : Université du Luxembourg.
- Sischka, P.E., Costa, A.P., Steffgen, G., Schmidt, A.F. (2020). *The WHO-5 well-being index – validation based on item response theory and the analysis of measurement invariance across 35 countries*, Journal of Affective Disorders Reports, Volume 1.
- Topp, C.W., Østergaard, S.D., Søndergaard, S., Bech, P. (2015). *The WHO-5 well-being index: a systematic review of the literature*, Psychother. Psychosom., 84, pp. 167-176.

## Méthode

Pour l'étude « *Quality of Work* » sur la situation et la qualité du travail des salariés luxembourgeois, quelque 1 500 salariés (env. 2 000 depuis 2020) ont été interrogés (CATI ; CAWI) depuis 2013 par infas (depuis 2014) pour le compte de la Chambre des salariés Luxembourg et de l'Université du Luxembourg (Tableau 1).

Tableau 1: Méthodologie de l'enquête

<b>Objectif de l'enquête</b>	Examen de la situation et de la qualité de travail des salariés au Luxembourg
<b>Conception, réalisation, analyse</b>	Université du Luxembourg : Département des Sciences comportementales et cognitives, Chambre des salariés Luxembourg, depuis 2014 Institut infas, avant TNS-ILRES
<b>Procédure d'enquête</b>	Enquête par téléphone (CATI) ou enquête en ligne (CAWI ; depuis 2018) en luxembourgeois, allemand, français, portugais et anglais
<b>Taille des échantillons</b>	2016 : 1 506 ; 2017 : 1 522 ; 2018 : 1 689 ; 2019 : 1 495 ; 2020 : 2 364
<b>Indice de bien-être WHO-5 (de 2016 à 2020)</b>	<p>Échelle de Bien-être général (indice de bien-être WHO-5, World Health Organization, 1998) est utilisée dans le cadre de l'enquête <i>Quality of Work Index</i> depuis 2016. L'indice est calculé à partir de 5 items formulés de façon positive.</p> <p>Voici un exemple d'item :</p> <p>« Au cours des deux dernières semaines, je me suis senti(e) bien et de bonne humeur », auquel il est possible d'attribuer une note entre 0 (« jamais ») et 5 (« tout le temps »). L'échelle est ensuite normalisée de 0 (absence de bien-être) à 100 (bien-être maximal) (Topp et al., 2015). Les valeurs de l'alpha de Cronbach mesurées dans le cadre de l'enquête QoW varient entre 0,83 et 0,89 selon l'année d'enquête (2016-2020).</p>
<b>Risque de dépression</b>	<p>L'indice de bien-être WHO-5 normalisée de 0 à 100 peut être utilisé comme outil de dépistage de la dépression. (Topp et al., 2015)</p> <p>Si un score est inférieur à 50 mais supérieur à 28, on considère qu'il indique une « détérioration du bien-être émotionnel et un risque modéré de dépression ». Un score inférieur ou égal à 28 est considéré comme indiquant un « risque élevé de dépression ». (Löwe et al., 2004)</p> <p>L'échelle a une validité adéquate à la fois comme outil de dépistage de la dépression et comme mesure des résultats dans les essais cliniques et a été appliquée avec succès comme échelle générique de bien-être dans divers contextes d'étude.</p>

## Chambre des salariés Luxembourg

David.Buechel@csl.lu  
T +352 27 494 306

Sylvain.Hoffmann@csl.lu  
T +352 27 494 200